

CYCL'O JARDIN

ETS BUISSON

10 RUE MICHEL CAUTY

28250 SENONCHES

TEL : 02.37.37.83.00

E-MAIL : cyclojardin@orange.fr

REG : DREUX A 405 395 377 APE 524W

TVA : FR46405395377

MONSIEUR DELARUE HENRI

21 RUE DE L'ANCIENNE ECOLE
LAUDIGERIE
28250 SENONCHES



FACTURE 38713	DATE 26/06/2020	HEURE 16:37	N° CLIENT 2692	CONDITION ACCORDÉE PAIEMENT COMPTANT	ÉCHÉANCE 26/06/2020	OPERATEUR MAGASIN	PAGE 1/1
REFERENCE	DESIGNATION	QUANTIT	P.U. HT	P.U. TTC	MONTANT TTC	TVA	
ORGANEBIKE1FR4589S	ORGANEBIKE 1FR4589S	1,00	915,83	1 099,00	4,46	1 050,00 20,00	
	N° de série : 500167101677		Etat : Neuf		Marque : GITANE		
	Modèle : ORGANEBIKE 1FR4589S		Kilométrage : 0		Mise en circulation : 26/06/2020		
ORGANEBIKE1FR4589S	ORGANEBIKE 1FR4589S	1,00	915,83	1 099,00	4,46	1 050,00 20,00	
	N° de série : 500167101690		Etat : Neuf		Marque : GITANE		
	Modèle : ORGANEBIKE 1FR4589S		Kilométrage : 0		Mise en circulation : 26/06/2020		
P2R7591	BOMBE ANTI CREVAISON ZEFAL PRESTA/SCHRAD	2,00	5,00	6,00		12,00 20,00	

TAUX	BASE HT	MONTANT TVA
20,00	1 760,00	352,00

BRUT T.T.C.	2 112,00 €
NET H.T.	1 760,00 €
TOTAL T.V.A.	352,00 €
NET T.T.C.	2 112,00 €
RESTE A PAYER	0,00 €

Total remises lignes 98,00 €

26/06/2020 CARTE BANCAIRE

2 112,00 €

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Membre d'un centre de gestion agréé par l'administration fiscale, le règlement des sommes dues par carte bancaire ou par chèque libellé à mon nom est accepté. (Décret N° 79-638 du 27 juillet 1979)

Le client désigné au recto certifie :

- Que la machine a bien été montée et mise en service avant qu'elle ne lui soit confiée,
- Que les consignes d'utilisation et le contenu de la garantie lui ont été expliqués,
- Avoir été informé des risques potentiels inhérents à l'utilisation de la machine et des consignes de sécurité à respecter,
- Avoir été informé de la nécessité d'utiliser le cas échéant, des équipements de protection individuelle,
- Avoir reçu en main propre la notice d'emploi,
- S'engager à lire la notice avant la première utilisation de la machine et se conformer expressément à l'ensemble des consignes y figurant, qu'il ne pourra donc pas avoir ignorées,
- S'engager à communiquer l'ensemble de ces informations aux intéressés s'il n'agit pas pour son propre compte ou confie la machine à un tiers.

Signature du client :

Conditions générales de vente – Les délais de livraison ne sont qu'approximatifs et ne peuvent en aucun cas donner lieu à des dommages et intérêts – toute marchandise est réputée avoir été reconnue par l'acheteur avant l'expédition – même vendue franco, elle voyage aux risques et périls de l'acheteur – toutes contestations sont du ressort du tribunal de commerce Chartres – quelles que soient les dispositions ou énonciations contraires des conditions de nos correspondants. Nos prix facturés, sont les prix valables au jour de la livraison, départ magasin – de convention et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures aux échéances fixées entraînera : 1. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu (par traite acceptée ou non). 2. L'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux au taux en vigueur + TVA et les frais judiciaires éventuels – conformément à l'article 1 de la loi 80.335 du 12/05/1980, le transfert de propriété des marchandises ou produits objet de la présente vente est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix – l'acquéreur n'en devient propriétaire qu'à cette condition.